

Document à conserver
près de votre téléphone

Pour tout renseignement :

Police Municipale, **01 34 91 07 41**,
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

En cas d'urgence

depuis un poste fixe composez

le **18** pour les Sapeurs pompiers,

le **17** pour la Police et la Gendarmerie

le **15** pour le SAMU

depuis un portable,

numéro unique le **112**.

Donnez le plus de renseignements précis
sur le type d'incident et ne raccrochez pas avant
d'y être autorisé.



Document à conserver
près de votre téléphone

La sécurité sur la commune de Beynes

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document vous informe sur :

- Les risques naturels et technologiques.
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.
- Les moyens d'alerte en cas d'apparition d'un risque.
- Les consignes de sécurité individuelles à respecter.



(DICRIM), édition 2013

Introduction

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs détaillent l'ensemble des mesures d'urgence qui permettront de gérer au mieux des événements inattendus en prenant en compte l'accompagnement et le soutien aux populations, en particulier l'aide aux personnes fragilisées ou isolées, ainsi que l'appui aux services de secours.

Pour être efficaces ces informations doivent être mises à jour régulièrement. Pour ce faire, **n'oubliez pas de renvoyer votre demande d'inscription sur le PCS.**

Pour tout renseignement :

Police Municipale, 01 34 91 07 41,
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

En cas d'urgence, depuis un poste fixe composez

- le **18** pour les Sapeurs pompiers,
- le **17** pour la Police et la Gendarmerie
- le **15** pour le SAMU

Depuis un portable,

- numéro unique le **112.**

Donnez le plus de renseignements précis sur le type d'incident et ne raccrochez pas avant d'y être autorisé.

Liste des stations radio diffusant les messages d'alerte :



- France Inter : 87,8 MHz - 95 MHz - G.O. 1852 m 162 kHz.
- France Info : 105,5 MHz.
- Radio Cristal FM et Europe 2 Mantes : 88,8 MHz.
- Y.F.M. : 101,7 MHz.

Sommaire

- Les risques naturels :
 - ① inondations, tempêtes, vigilance météo
 - ② feux de forêt
- Les risques technologiques :
 - ③ SEVESO
 - ④ transports de matières dangereuses (rail et routes).

En cours d'alerte, un véhicule Gaz de France équipé de haut-parleurs vous tiendra informé.

La fin d'alerte sera donnée à l'aide de la sirène par un son continu de 30 secondes et le véhicule GDF diffusera également le message de fin d'alerte.

- ne pas fumer,
- ne pas aller sur les lieux de l'accident,
- vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer,
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école,
- ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours,
- attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir,
- en cas de nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.



4



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Eloignez-vous en



Ecoutez et respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leur prise en charge est assurée par les autorités



Ne fumez pas



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



4

Le risque de transport de MATIÈRES DANGEREUSES
Les actions de préventions : arrêté préfectoral et arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes dans la ville

Avant :

- s'informer des risques et des consignes de sauvegarde,
- disposer d'un poste de radio à piles,
- avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif,...).

Si vous êtes témoin d'un accident :

- donner l'alerte aux pompiers par le 18 ou le 112 et à la police par le 17, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code de danger, la nature du sinistre,
- s'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie,
- s'éloigner puis suivre les consignes de confinement.

Dès l'audition de la sirène :

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche, ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule,
- écouter la radio et attendre les consignes des autorités,
- boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) et arrêter la ventilation,
- vous éloigner des portes et des fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure,
- vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer,
- attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

PREMIÈRES CONSIGNES
Dès l'audition de la sirène qui diffusera un signal composé d'un son modulé d'une minute, suivi de 40 secondes en baisse de régime puis 5 secondes d'arrêt.
Ce signal sera répété deux autres fois.

Vous devez vous mettre à l'abri et boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées), arrêter la ventilation, écouter la radio, ne pas aller chercher les enfants à l'école, ne pas téléphoner et ne pas rester dans votre véhicule.



L'alerte est donnée dans un premier temps à l'aide de la sirène



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous en



Écoutez et respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leur prise en charge est assurée par les autorités



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



Ne restez pas dans votre véhicule



1

Le risque INONDATION correspond aux crues torrentielles de la Mauldre. Pour ne pas aggraver ce risque, le Plan Local d'Urbanisme interdit dorénavant les constructions dans les zones inondables.

Avant :

- s'informer des risques et des consignes de sauvetage,
- disposer d'un poste de radio à piles,
- suivre l'évolution météo par le biais des médias (vigilance météo),
- faire une réserve d'eau potable,
- mettre produits toxiques, denrées alimentaires et véhicules à l'abri de la montée des eaux,
- rentrer tout objet susceptible d'être emporté,
- rassembler papiers, argent, médicaments pour une éventuelle évacuation.

Pendant :

- fermer portes, fenêtres, aérations,
- couper les alimentations en gaz et en électricité,
- se réfugier dans les étages et signaler votre présence,
- ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours,
- écouter la radio et attendre les consignes des autorités,
- évacuer si les autorités et les services de secours en donnent l'ordre.

- s'il n'y a pas de bâtiment à proximité, éloigner vous du lieu de l'accident pour sortir des périmètres de sécurité,
- ne pas aller sur les lieux de l'accident,
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école,
- écouter la radio et attendre les consignes des autorités,
- ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours,
- boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) et arrêter la ventilation,
- vous éloigner des portes et des fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure,
- ne pas fumer.



3



L'alerte est donnée dans un premier temps à l'aide de la sirène



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche. S'il n'y a pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous du lieu de l'accident



Ecoutez et respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leur prise en charge est assurée par les autorités



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



En cours d'alerte, un véhicule Gaz de France équipé de haut-parleurs vous tiendra informé



La fin d'alerte vous sera donnée à l'aide de la sirène, par un son continu de 30s. Un véhicule Gaz de France équipé de haut-parleurs diffusera un message de fin d'alerte

3

Le risque industriel SEVESO

En cas de rupture d'une canalisation, il peut se former un jet de gaz naturel peu polluant et non toxique.

Le risque principal encouru par le public est la brûlure par rayonnement thermique si le jet s'enflamme (N.B. le gaz a besoin d'air pour brûler). Pour plus d'informations, consultez la plaquette éditée par Gaz de France.

Un incident a eu lieu sur la commune le 10 avril 1965, suite à un éclatement d'une canalisation : 35 000 m³ de gaz brûlés avec des flammes de plus de 50 mètres de haut et donc un dégagement important de chaleur.

Avant :

- s'informer des risques et des consignes de sauvegarde,
- disposer d'un poste de radio à piles,
- avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif,...).

Dès l'audition de la sirène

qui diffusera un signal composé d'un son modulé d'une minute, suivi de 40 secondes en baisse de régime puis 5 secondes d'arrêt.

Ce signal sera répété deux autres fois :

- rester chez vous ou rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche, ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule,

Après :

- ventiler et désinfecter les pièces,
- ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle, complet des circuits, puis remettre le chauffage en route,
- en cas de sinistre, contacter votre assurance dans les plus brefs délais.

POLLUTION

Pendant :

- Suivre les instructions de la Préfecture (affiches), de la Police Municipale ou des Pompiers,
- Ne pas utiliser l'eau provenant de la rivière pour arroser,
- Ne pas se baigner,
- Ne pas toucher les animaux morts.

Après :

- Suivre les consignes (affiches ou site Internet municipal).



1



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Écoutez et respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leur prise en charge est assurée par les autorités



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



2

**Le risque de FEUX de forêts
emploi du feu et
débroussaillage
cf. arrêtés et réglementations
nationale et départementale**

Avant :

- s'informer des risques et des consignes de sauvegarde,
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures et des toitures,
- prévoir des moyens de lutte (eau, matériels),
- repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître.

Pendant :

- ouvrir votre portail pour faciliter l'accès des pompiers,
- arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage,
- fermer les bouteilles à gaz et les éloigner si possible du bâtiment pour éviter une explosion,
- rentrer dans le bâtiment le plus proche,

Après :

- éteindre les foyers résiduels et vérifier l'état du bâtiment.

- fermer les volets, les portes et les fenêtres,
- boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées),
- respirer à travers un linge humide,
- suivre les instructions des pompiers,
- si vous êtes en voiture, pour être facilement repéré gagner une clairière, arrêter vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares,
- écouter la radio.



2



Dégagez les voie d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités